

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de LIGNY-EN-CAMBRESIS

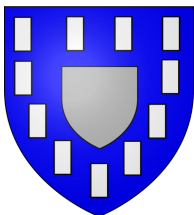
Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le : 12/05/2018
PLU Arrêté le : 27/02/2025
Enquête publique du :
PLU approuvé le :

Vu pour être annexé à la délibération
Du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Julien LEONARD

0.2 Bilan de la concertation



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :.....	4
1/ CREATION D'UNE PAGE DEDIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.....	4
2/ AFFICHAGE DE PANNEAUX INFORMATIFS EN MAIRIE.....	6
3/ INFORMATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL.....	9
4/ LE REGISTRE.....	10
5/ LES RÉUNIONS.....	11
CONCLUSION :.....	16

Bilan de la concertation

La délibération du Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-EN-CAMBRESIS pour la prescription de la révision du PLU a été prise le 12 avril 2018.

Les modalités de concertation prévues par la Commune à cette date sont les suivantes :

- Création d'une page dédiée sur le site internet de la commune ;
- Mise à disposition, en mairie, des pièces composant le dossier ainsi que des études préalables au fur et à mesure de leur validation ;
- Publication d'article dans le journal municipal ;
- Mise à disposition en mairie d'un registre pour recueillir les observations et suggestions du public ;
- Possibilité pour le public d'apporter ses observations via l'adresse mail et contact présent sur le site internet de la mairie,
- Organisation d'une réunion publique.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :

Chaque document validé a été disponible en mairie.

La commune de LIGNY-EN-CAMBRESIS, avec le concours du bureau d'études, a procédé à l'affichage en mairie de plusieurs panneaux informatifs sur la démarche de PLU, le diagnostic territorial et le PADD (non prévus dans les modalités initiales).

1/ CREATION D'UNE PAGE DEDIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Une page dédiée a été créée sur le site internet de la commune sur le format ci-dessous :

Ligny-en-Cambresis
site officiel

Le village des... Recherche

SERVICES MUNICIPAUX | VIE PRATIQUE | VIE ÉCONOMIQUE | JE PARTICIPE

Actualités > Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU, ne répondant plus aux réglementations actuelles, aux besoins communaux et n'étant plus compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis (SCoT), la commune a prescrit sa révision le 12 avril 2018.

Sa révision se fait dans le cadre d'une concertation permanente avec la population et les personnes publiques associées.

Durant cette période de concertation publique, un registre vous est mis à disposition en mairie, dans lequel il est possible de nous faire part de vos avis, observations ou remarques qui seront systématiquement enregistrés et analysés.

N'hésitez pas à venir consulter les documents en mairie.

En un clic

- Numeros utiles
- Ecoles-Cantine-Activités périscolaires
- Accédez aux **DÉMARCHES EN LIGNE**

Actualités des associations

- La comédie musicale **ROBIN DES BOIS**
Association: Amicale des anciens Sapeurs-pompiers de Ligny-en-Cambresis
- Club de marche
Association: Comité des Fêtes
- Tous les Mardis et Jeudis de 14h30 à 17h 30
Association: Club des aînés

Contactez-nous

Mairie de Ligny-en-Cambresis : Julien Léonard

Rue Pierre Curie
59 191 Ligny-en-Cambresis

03 27 85 15 16
03 27 85 26 90 (fax.)

[Cliquez ici pour nous contacter](#)

La mairie de Ligny en Cambresis est ouverte:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- de 16h à 17h30
- Permanences (sauf Juillet-Août) le samedi de 10h30 à 11h30

Intercommunalité

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

39 rue de Ligny
59 540 Caudry

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Liens

- Infos LINKY
- Communauté de communes du Caudrésis-Catésis
- Tourisme en Cambresis
- Eménagement
- Agence energie
- Tous les liens externes

Nord
Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

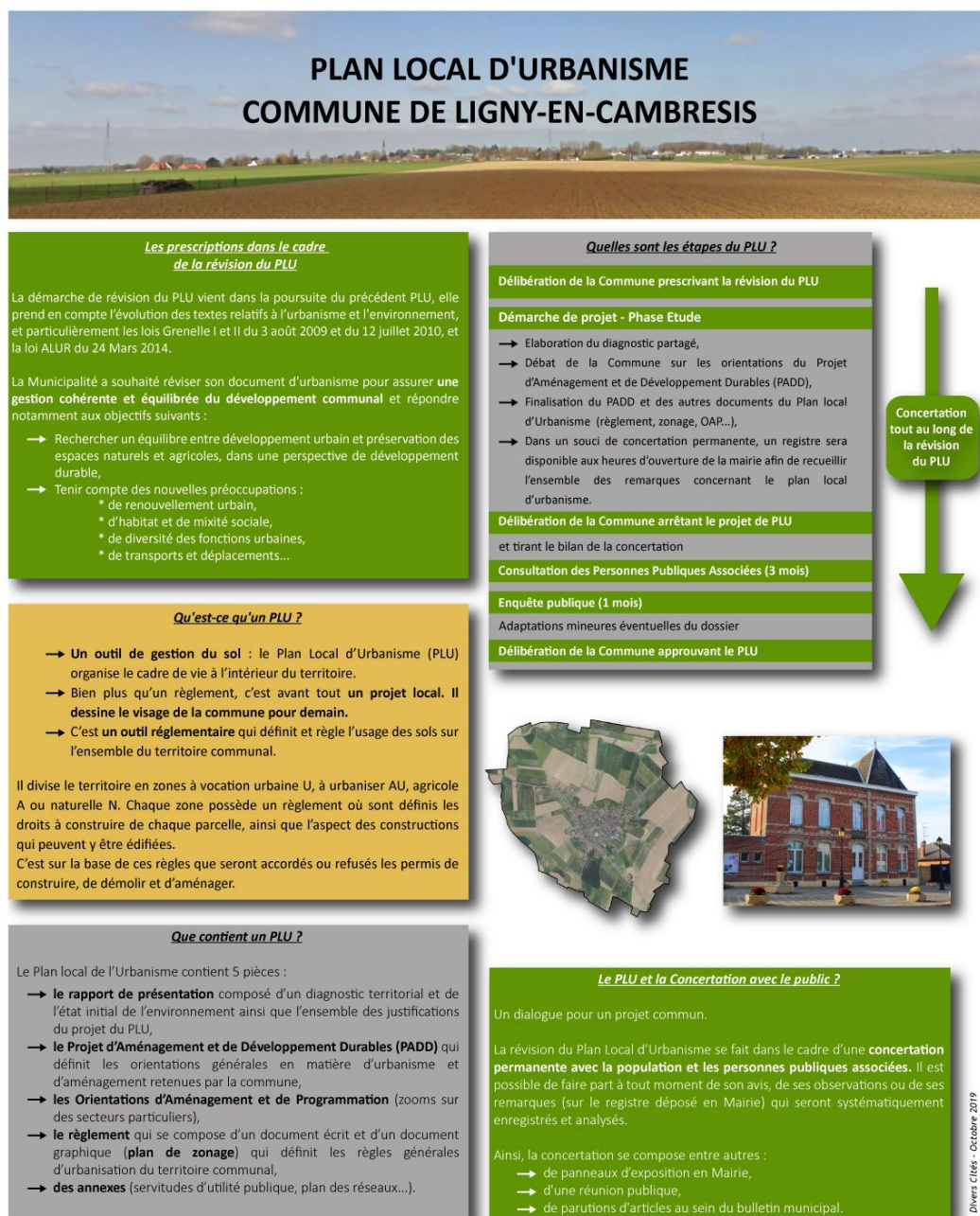
Préfecture du Nord

A noter, que cette page présente dans le même temps, le contact de la commune et son adresse mail dans le but de recevoir d'éventuelles observations ou suggestions. Aucun mail n'a été reçu en mairie depuis cette page.

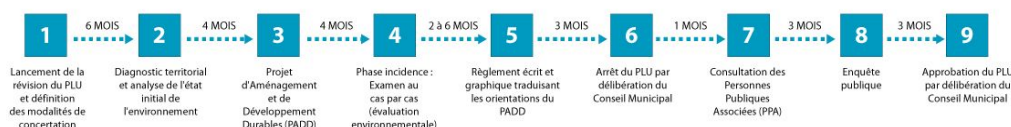
2/ AFFICHAGE DE PANNEAUX INFORMATIFS EN MAIRIE

En complément du rapport de diagnostic du territoire et du PADD mis à disposition en mairie, plusieurs panneaux d'information ont été affichés en mairie :

- Un premier panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (prescriptions, qu'est-ce qu'un PLU ?, que contient un PLU ?, quelles sont les différentes étapes ?, quelle concertation ?, et le calendrier prévisionnel) :



CALENDRIER PREVISIONNEL DU PLAN LOCAL D'URBANISME



PADD, ingénierie - Divers Cités - Octobre 2019

- Un second panneau informatif a été affiché pour présenter le diagnostic territorial de la Commune (chiffres-clés, architecture, équipements, autres informations) :



STATISTIQUES : LES CHIFFRES CLEFS*



TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ET PATRIMOINE

Ligny dispose d'un patrimoine architectural typique des communes rurales du Cambrésis. On retrouve notamment l'emploi de matériaux traditionnels, tels que la brique rouge, la pierre, le grès, les tuiles en terre cuite et l'ardoise. L'habitat est majoritairement composé de fermes et longères ayant pignon sur rue, ainsi que de maisons traditionnelles ou maisons de Mulquiliers (disposant d'ouvertures en arc appelées blocures).

Le bourg présente une trame villageoise circulaire, les voies sont courbes et sinueuses et s'organisent autour du château, localisé en cœur de bourg. Le bâti se compose également de maisons basses traditionnelles, maisons de ville au profil plus étroit, de maisons de maître ou de villas de style balnéaire ou d'inspiration art-déco... On retrouve des compositions architecturales riches de détails : alternances de jeux de briques, frises, briques colorées, pignons à redans... ou d'inspiration rurale (décoratoire, anneaux en fer forgé...) ou industrielle (toits de shed...).

Les décors et détails architecturaux sont subtils, on peut en retrouver dans les ferronneries (anneaux de fer forgé, marquises, fers d'ancrage, soupiraux, volets, grilles ouvragées, arrêt de persiennes à bascule...) et les menuiseries (volets, portes, linteaux...).



LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS



AUTRES INFORMATIONS

- Sur Ligny, l'alimentation en eau, l'exploitation du réseau d'assainissement et la défense extérieure contre l'incendie sont assurées par Noréade.
- Ligny-en-Cambresis dispose de la fibre optique.
- Concernant les risques et aléas sur la commune, on retrouve :
 - Un aléa relatif aux remontées de nappe phréatiques notamment le long de la Warnelle,
 - Des axes de ruissellements des eaux pluviales et points bas identifiés,
 - Un risque potentiel de débordement des cours d'eau et rivières,
 - Un aléa retrait-gonflement des sols argileux classé faible à nul,
 - Une zone de sismicité modérée (zone de niveau 3),
 - Trois périmètres de susceptibilité de cavités souterraines,
 - La présence de cavités souterraines,
 - L'absence de site identifié BASOL,
 - Quatorze sites BASIAS recensés,
 - Un aléa engins de guerre,
 - Une voie classée au titre de la loi Bruit (depuis Caudry RD16 jusqu'à la RD15),
 - Des nuisances sonores associées au site industriel de Mecajet,
 - La présence d'une canalisation de gaz.

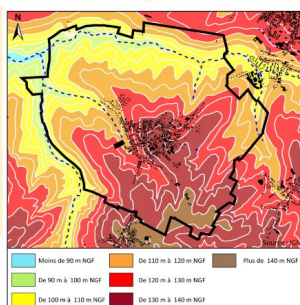
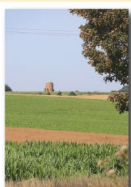
Un second panneau informatif a été affiché pour présenter le diagnostic territorial de la Commune (relief, géologie, hydrographie et paysage) :



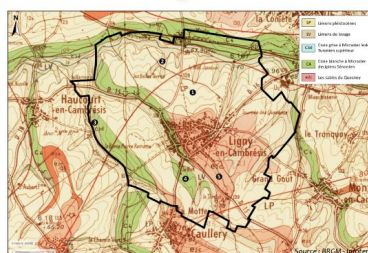
LE RELIEF

Ligny-en-Cambrésis se caractérise par un relief relativement vallonné. La hauteur maximale est de 143 m NGF au Sud du territoire et la hauteur minimale est de 87 m NGF en partie Nord-Ouest. La partie bâtie se trouve entre 110 et 140 m NGF environ.

Le relief se caractérise par la présence d'ondulations formant des étendues agricoles alternant pâtures et cultures, ponctuées de linéaires de haies et d'alignements d'arbres. On notera le passage de la Warnelle en extrême Nord du territoire, et s'écoulant dans une orientation Est/Ouest pour rejoindre le Torrent d'Esnes.



LA GEOLOGIE



La commune de Ligny-en-Cambrésis est située sur un vaste plateau crayeux traversé par des petits cours d'eau appelés riots : c'est le plateau à Riots du Cambrésis. Le paysage est constitué par un ensemble d'ondulations à l'image des autres communes du Cambrésis. L'ossature du relief est formée par des assises crayeuses de type craie blanche à silex (craie blanche sénonienne - ère secondaire et craie grise du Turonien supérieur) en continuité du contexte géologique du bassin parisien. Cette strate est recouverte par une épaisse couche de limons pléistocènes ce qui rend le sol fertile et propice à l'exploitation agricole, car elle peut notamment renfermer des nappes d'eau profondes.

L'HYDROGRAPHIE



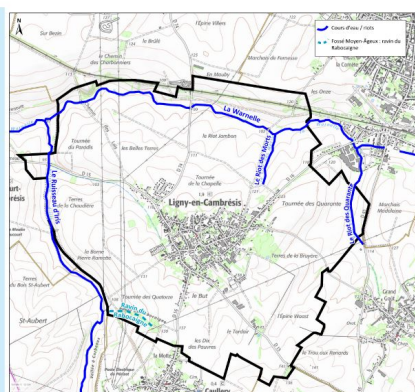
L'eau est présente sur le territoire : on retrouve le cours d'eau de la Warnelle et se dessinent par endroit des lignes de talweg formant des riots :

- **La Warnelle** : longue d'environ 7 km, la Warnelle débute à Caudry à environ 110 m d'altitude, et traverse quatre communes. Elle traverse le bourg de Ligny-en-Cambrésis, dans sa partie Nord, la largeur de son tracé est variable de 3 à 5 m, ses abords sont enherbés sur certains tronçons, et s'accompagnent d'une ripisylve discontinue. La Warnelle vient se jeter dans le Torrent d'Esnes avant de rejoindre l'Escaut.

- **Le Ruisseau d'Iris** : long d'à peine quelques kilomètres, le ruisseau d'Iris traverse Ligny dans sa partie Ouest dans une orientation Sud/Nord, avant de rejoindre la Warnelle plus au Nord. Son tracé oscille entre les communes de Ligny-en-Cambrésis, Haucourt-en-Cambrésis et Saint-Aubert. La largeur de son tracé est variable d'un à deux mètres, ses abords sont enherbés, et abrupts sur certains tronçons, et s'accompagnent d'une ripisylve discontinue.

- **Le Riot des Morts** : long de plus de 600 m, le riot traverse la zone agricole. La largeur de son tracé est variable de 1,5 m à 3 m, ses abords sont enherbés, et abrupts sur certains tronçons, et il s'accompagne d'une ripisylve discontinue.

- **Le Riot des Quarantes** : d'orientation Sud/Nord, il traverse la zone agricole entre Montigny-en-Cambrésis et Caudry. Il s'agit d'un fossé embroussaillé de faible largeur et collectant les eaux issues des bassins versants amonts.



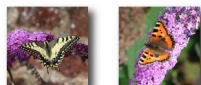
LES PAYSAGES

Ligny n'est pas concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), ni par le réseau Natura 2000.

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité pour restaurer une trame verte et bleue sur le territoire régional. Il identifie des espaces à restaurer :

- des bandes boisées ou enherbées bordant le cours de la Warnelle et le Ruisseau d'Iris,
- l'espace fluvial de la Warnelle figure parmi les cours d'eau à restaurer.

Le SCOT du Cambrésis (Schéma de Cohérence Territoriale) intègre les principales données du Schéma Territorial de trame verte bleue du Pays du Cambrésis. Ainsi, le Schéma Trame Verte et Bleue territoriale du Pays du Cambrésis identifie les boisements, linéaires de haies et prairies ceinturant le bourg ainsi que les cours d'eau et riots.



La Trame Verte et Bleue est un réseau écologiquement cohérent, permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional.

Selon l'Atlas des paysages du Nord - Pas-de-Calais, Ligny appartient au système paysager des plateaux cambrésiens. D'une largeur d'une vingtaine de kilomètre, le plateau cambrésien se situe entre la ville de Cambrai et Le Cateau. Les paysages se caractérisent par la présence de grands plateaux cultivés de type openfield ponctués de villages groupés, où la végétation se fait rare, et où la topographie est principalement constituée de petits reliefs de riots. On retrouve ainsi de vastes paysages ouverts constitués de cultures (cultures céréalières, betteraves, etc.) offrant des perspectives sur des horizons lointains. Ces paysages d'openfield constitués de vastes parcelles, sont l'héritage de terres issues du remembrement, et de la régression de l'élevage.



3/ INFORMATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

- Une information sur le projet de révision du PLU a notamment été donnée dès le démarrage des études dans un bulletin spécial PLU (distribué dans les boîtes aux lettres en février 2021) :

VOTRE AVIS COMPTE SUR L'AVENIR DU SERVICE POSTAL
Une évolution importante des services postaux est en cours, un projet de transformation de la poste actuelle en **agence postale communale** est envisagé.
L'objectif premier étant de **maintenir le service actuel** et pourquoi pas vous proposer mieux.
De ce fait, ces évolutions concernent directement les usagers des services postaux. C'est pourquoi il nous paraît légitime que les lignysiens puissent s'exprimer sur ce sujet.
Vous pouvez répondre au questionnaire AU CHOIX :
* sur la **page Facebook** de la mairie (FB Mairie de Ligny-en-Cambrésis),
* ou avec le **questionnaire** ci-dessous à retourner en mairie **avant le 8 mars** afin que votre opinion soit entendue.

Nom et prénom : _____

Vous êtes :
☐ Une entreprise ☐ Un particulier
☐ Retraité ☐ Actif ☐ Autre

1-À quelle fréquence allez-vous à la poste (en moyenne) :
☐ 1 fois par semaine
☐ 1 fois par mois
☐ Moins de 5 fois dans l'année.

2-Vous utilisez les services postaux pour (plusieurs réponses possibles) :
☐ L'affranchissement des courriers, retrait de recommandés...
☐ Enlèvement et dépôt de colis.
☐ Tenue de compte et retrait d'argent
☐ Autre préciser : _____

3-Êtes-vous satisfait des heures d'ouvertures actuelles : ☐ Oui ☐ Non

4-Souhaiteriez-vous un aménagement des horaires : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, quel créneau d'ouverture souhaité (cochez maximum 3 cases)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après midi						

5-Quelle heure d'ouverture vous préférez le matin et l'après-midi :
☐ 9h-11h ☐ 10h-12h
☐ 14h-16h ☐ 15h-17h

6-Souhaiteriez-vous des services complémentaires tels que (plusieurs réponses possibles) :
☐ Borne CAF
☐ Ordinateur avec accès internet avec aide aux formalités administratives
☐ Autre, précisez : _____

Merci pour vos réponses qui nous aideront à mettre en place, au mieux, ce service communal.



Ligny Infos - Février 2021



INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2021 :
 - Enfants nés en 2018 et avant.
 - Enfants nés en 2019 : inscriptions limitées à 10 enfants (par ordre chronologique).
Contacter Mme BERNARD au 03 27 85 50 04 (de préférence les lundis et mardis)

Si votre enfant a déjà été scolarisé, il faudra fournir un certificat de radiation de l'ancienne école.

Pour une première inscription, il faudra fournir le livret de famille et un certificat médical indiquant que l'enfant est à jour de ses vaccinations

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU ne répondant plus aux réglementations actuelles, aux besoins communaux et n'étant plus compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis (SCoT), la commune a prescrit sa révision le 12 avril 2018.

Sa révision se fait dans le cadre d'une concertation permanente avec la population et les personnes publiques associées.

Durant cette période de concertation publique, un registre vous est mis à disposition en mairie, dans lequel il est possible de nous faire part de vos avis, observations ou remarques qui seront systématiquement enregistrés et analysés.

N'hésitez pas à venir consulter les documents en mairie ou le site Internet de la commune.

A Nous vous rappelons que l'**AIDE AU PERMIS** et l'**AIDE AU BAF** sont reconduites en 2021 :

AIDE AU PERMIS
 Cette aide de 120 euros est versée directement à l'auto-école. Conditions : Être inscrit à la Mission Locale, être âgé de 16 à 25 ans révolus, habiter Ligny depuis plus d'un an et effectuer 7 heures de bénévolat en semaine ou 4h le week-end ou jour férié. Renseignements en mairie.

AIDE A LA FORMATION BAF
 La municipalité a mis en place également une bourse d'aide à la formation BAF. Cette aide est directement versée à l'organisme de formation. Conditions : être âgé de moins de 17 ans, habiter Ligny depuis plus d'un an, effectuer au moins 3 semaines de centre en tant qu'aide animateur bénévole l'année de ses 16 ans. Renseignements en mairie

PERSONNES VULNERABLES

Un courrier nominatif vous sera adressé dans les jours à venir dans le but de recenser les personnes vulnérables (les personnes de plus de 65 ans, les personnes handicapées ou isolées) afin de les aider en cas de déclenchement d'un **plan d'alerte et d'urgence**. Si vous constatez un oubli, n'hésitez pas à nous le signaler.

COMMANDE GROUPEE FIOUL

Au vu du peu de commandes (3500 litres en septembre 2020) et des réformes annoncées pour 2022, il apparaît aujourd'hui compliqué de proposer des prix réellement compétitifs. Une étude est actuellement menée avec notre fournisseur (Ets FAREZ) pour voir comment faire évoluer ce service.

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire.
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement.
 * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de famille
 - un justificatif de domicile
 * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
 - s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (école, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Le SIAVED propose à 300 foyers volontaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis d'adopter 2 poules de races locales pour réduire leurs déchets. Une participation de 5 euros par foyer (pour les 2 poules) vous sera demandée pour la réservation de vos poules. Attention, le nombre de foyers qui pourront bénéficier de l'opération est limité à 300.
 Un bon de commande est à renvoyer avant le 2 avril (à télécharger sur le site de la SIAVED ou disponible en mairie).

Vous souhaitez plus d'informations ? Contactez le SIAVED au 09.70.19.21.70 ou par mail à l'adresse prevention@siaved.fr.

THEMISS9 est une Association à but non lucratif.

Les bénévoles sont des Acteurs du Monde judiciaire et vous donnent accès au droit et à la Justice, aidés en cela par une Avocate.

> Qu'est-ce que la Justice : Reconnaissance et respect des droits et du mérite de chacun.

> THEMIS9 est là pour mettre fin à des conflits.
 > THEMIS9 vous aidera à saisir les autorités compétentes pour faire respecter vos droits.

> THEMIS9 est à votre disposition pour vous aider, vous conseiller et vous diriger.

> Une **adhésion annuelle de 30 €** est demandée.

Véronique LAZON 06.11.42.41.83 vous reçoit le lundi après midi (uniquement sur RDV actuellement)

BOULANGERIE

Nous tenons à remercier **Thomas GATAUX** et **Diana** pour leur investissement et leur sympathique collaboration pendant ces dernières années. Nous leur souhaitons pleine réussite dans tout ce qu'ils entreprendront.

C'est avec plaisir que nous accueillons **M. et Mme LOCQUENEUX** depuis le jeudi 11 février. Nous leur souhaitons la bienvenue ! Les horaires d'ouverture actuels sont :

MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI

7h-13h et 15h-18h.

SAMEDI 7h-13h30 et DIMANCHE 7h-12h30.

Tél 03.27.75.12.45

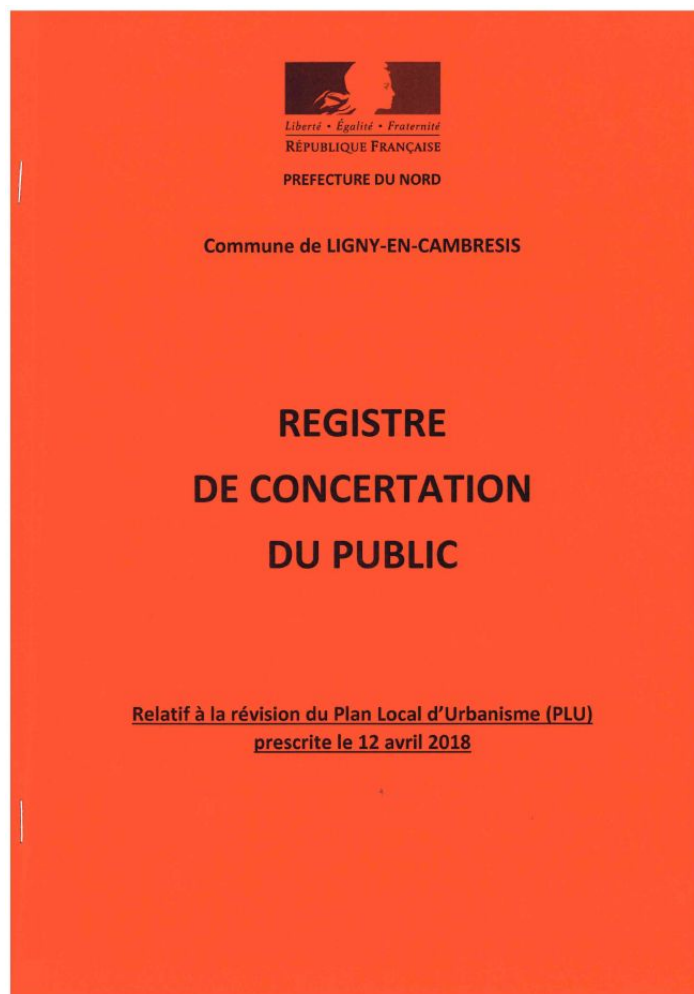


4/ LE REGISTRE

Le registre de concertation a été disponible en mairie depuis la date de prescription de la procédure jusqu'à la date de validation de l'arrêt de projet, qui a aussi tiré le bilan de la concertation.

Ce registre était accompagné des principaux éléments du dossier, mis à jour en fonction de son état d'avancement (Diagnostic et PADD notamment).

9 remarques ont été formulées sur ce registre mis à l'entière disposition de la population :



Exemple de réalisation

Toutes les remarques émises concernent une même sujet : la gestion d'un espace vert communal au sein du lotissement les Charmilles. Ces remarques ne concernent pas un intérêt général.

5/ LES RÉUNIONS

Plusieurs réunions de concertation et de présentation du projet ont eu lieu :

- **Réunion de concertation avec le monde agricole le 19 décembre 2019,**

Ville de Ligny-en-cambresis
Mairie, rue Pierre Curie
59191 LIGNY-EN-CAMBRESIS



REVISION DU PLU

Invitation à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) du groupement de communes de BERTRY, BETHENCOURT, INCHY, LIGNY-EN-CAMBRESIS, QUIEVY, SAINT-AUBERT, SAINT-SOUPLET, CATILLON-SUR-SAMBRE et ORS, nous vous convions à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole. Un PLU est un document d'urbanisme permettant au territoire de définir un projet de développement local pour les prochaines années.

Les dimensions relatives à l'urbanisme, le développement économique, l'agriculture, les besoins en logements et en équipements, les déplacements, l'environnement, etc. seront abordées dans cette démarche.

Dans l'objectif de définir un projet commun, des entretiens individuels d'environ 15 minutes, seront organisés, et un horaire de passage vous a été attribué. Nous vous convions donc le :

Jeudi 19 décembre 2019 à partir de 09h00
(voir horaire de passage sur le tableau au verso de cette page)
en Mairie de Ligny-en-Cambrésis,
rue Pierre Curie 59191 LIGNY-EN-CAMBRESIS

Le diagnostic agricole a pour but de fournir un état des lieux précis de l'agriculture prenant en compte les caractéristiques (bâtiments agricoles, accès aux parcelles, etc.), les perspectives d'évolution (fonciers, bâtiments...), le potentiel agricole à protéger... de chaque exploitation.

Afin de préparer au mieux ces entretiens, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir pré-remplir le questionnaire et d'identifier les parcelles exploitées (pâtures et/ou cultures) sur le plan cadastral joints au présent courrier.

La réunion se déroulera en présence de Madame Sixtine REVENAZ, Chargée d'études auprès de la Chambre d'Agriculture. La Commune, accompagnée par le bureau d'étude PADE Ingénierie, vous invite donc à vous inscrire dans cette démarche.

Bien Cordialement,
Monsieur Pierre-Alain TAISNE,
Maire de Ligny-en-Cambrésis,

- **Réunion publique à la salle des fêtes le 21 janvier 2025** (avec invitation par flyer déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune). *Lors de cette réunion, aucune remarque d'importance n'a été émise par les habitants. Le compte-rendu de cette réunion publique est joint ci-après.*

EXTRAITS DU DOCUMENT PRÉSENTÉ LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE

LIGNY-EN-CAMBRESIS



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Réunion publique du 21 janvier 2025



Sommaire

- .Preamble
- .Qui élabore un PLU ?
- .La hiérarchie des normes
- .Qu'est ce qu'un PLU ?
- .Où en sommes-nous ?
- .Le PADD
- .Le Plan de zonage
- .Les OAP
- .Le Règlement écrit
- .Calendrier prévisionnel
- .Temps d'échange

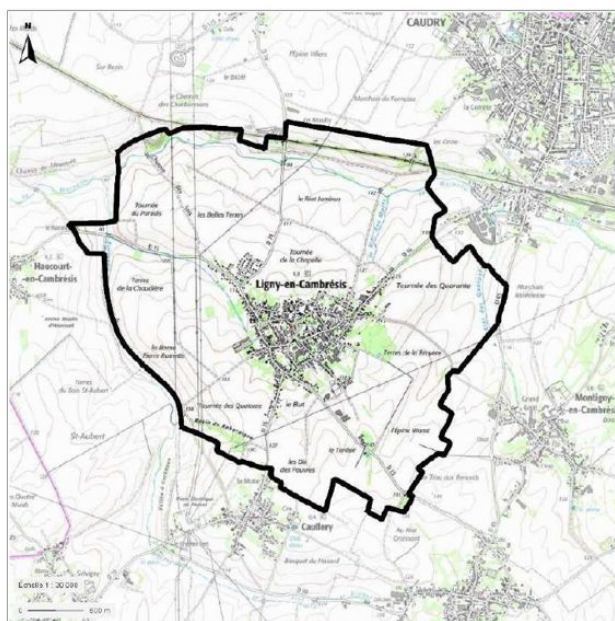
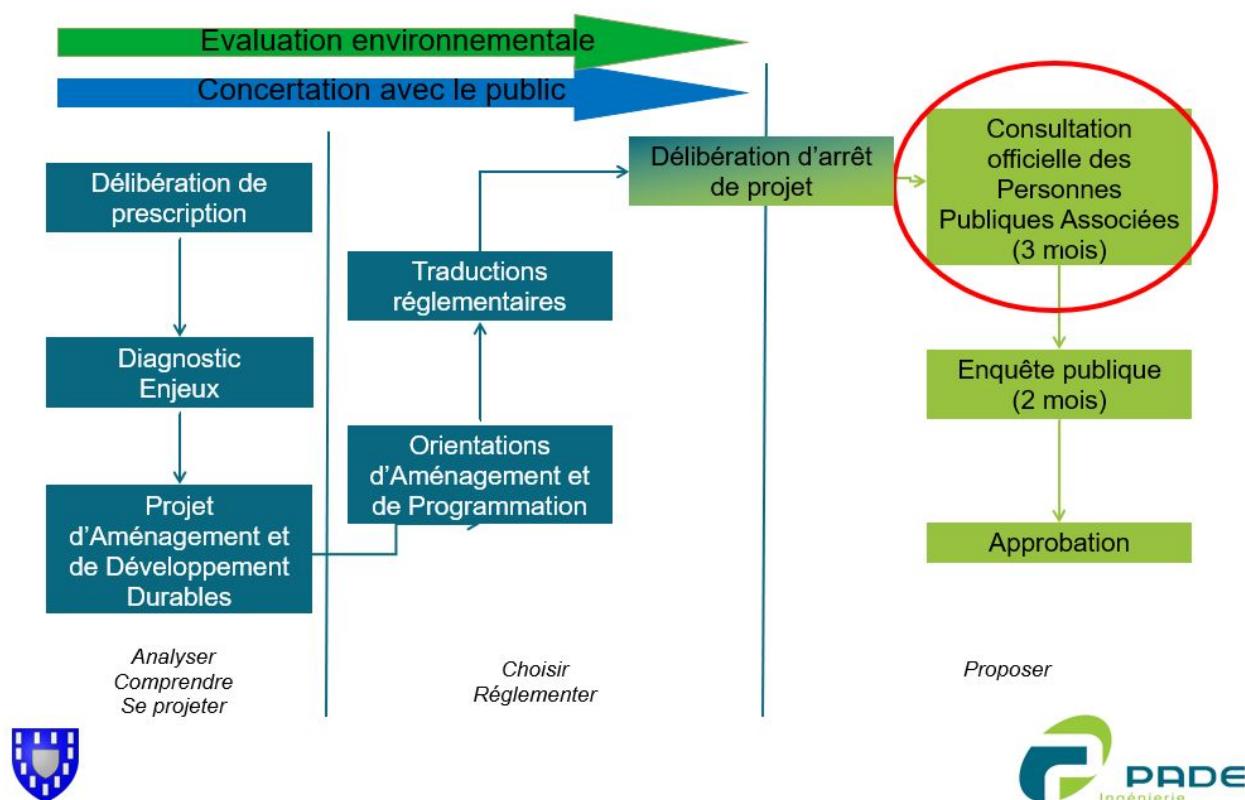


Figure 2 : Commune de Ligny-en-Cambrésis



Où en sommes-nous ?



TEMPS D'ÉCHANGE



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE



Commune de LIGNY EN CAMBRESIS

Révision du PLU

Compte-rendu de la réunion publique du 21/01/2025

Date et heure de la réunion	Le 12/01/2025 à 18h00
Localisation	Mairie de LIGNY EN CAMBRESIS

Ce compte rendu sera considéré comme validé 7j après son envoi.

Liste des présents et excusés

Nom	Fonction - Organisme
M. LEONARD	Maire
M. VERIN	Conseiller
Mme TAISNE BOURLET	Conseillère
Mme LADRIERE	Adjointe administrative
M. DERIEUX	PADE Ingénierie
Habitants	Environ 50 personnes.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de PLU aux habitants :

Pade Ingénierie a présenté le projet de PLU sur la trame de la présentation annexée au présent compte-rendu.

Les éléments présentés sont les suivants :

- Préambule
- Qui élabore un PLU ?
- La hiérarchie des normes
- Qu'est ce qu'un PLU ?
- Où en sommes nous ?
- Le PADD
- Le Plan de zonage
- Les OAP
- Le Règlement écrit
- Calendrier prévisionnel
- Temps d'échange

Observations des habitants :

- Remarque d'un exploitant agricole sur le foncier non suffisant pour le bon développement de la commune, les dents creuses étant souvent en rétention foncière cause indivision. Le bureau d'études reprecise les obligations de la Loi Climat et Résilience, du SRADDET et du SCOT en cours de révision.
- Remarque d'un habitant sur les typologies de logements évoquées (locatifs notamment), il faut laisser plus de place aux lots libres de constructeur, pour augmenter le potentiel fiscal de la commune.
- Remarque d'une habitante sur les évolutions démographiques et du logement prévues à l'horizon du PLU. Le bureau d'études précise une augmentation de 83 logements ; et de 50 habitants prévus en 2036. Le nombre de logements est notamment du à la baisse du nb d'occupants par foyer.
- Remarque d'un habitant sur l'existence de zones UJ ? Le bureau d'études précise que ces zones sont des zones de jardin, destinées à recevoir des annexes de superficies limitées, jouant aussi le rôle de zone tampon le long des cours d'eau.
- Remarque d'une habitante sur les problèmes de sécurité routière sur la Rue de la République. Une attention particulière devra être apportée si une zone de stationnement est créée en façade de l'OAP concernée. A noter que cette voie est une route départementale et que tout aménagement devra faire l'objet d'une étude de sécurité en partenariat avec le Département.
- Remarque d'un habitant sur le projet en cours de reconversion de la friche. Monsieur le Maire précise que la démolition aura lieu durant le 1^{er} semestre 2025. PADE précise que le projet consiste en la création d'une résidence intergénérationnelle et une bande de logements individuels jumelés.
- Remarque d'une habitante sur la circulation future de la Rue JJ Rousseau avec ce projet ? Monsieur le Maire remarque que la commune souhaite voir comment évolue le projet avant d'effectuer tout travaux.
- Remarque d'un habitant sur l'obligation de vendre les parcelles reprises dans les secteurs de projet ? Le bureau d'études précise que les terrains privés concernent des ventes à l'amiable. Si pas d'accord, aucune vente ne peut être forcée (sauf lancement d'une déclaration d'utilité publique pour un motif d'intérêt général). Les réflexions de vente doivent intégrer l'intérêt général du bon développement de la commune (renforcement des effectifs scolaires, dynamique locale, etc.).
- Remarque d'un habitant sur la circulation prévue sur la Rue Gustave Delory ? PADE précise qu'il est prévu une circulation en sens unique au terme de l'aménagement de la zone. Si la rue passe en sens unique, des emprises plus importantes pourraient être réservées au stationnement.

Fin de la réunion publique : 19h45.

CONCLUSION :

La concertation mise en place tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant la révision de son PLU, elle l'a également enrichie (panneaux d'information affichés en mairie notamment).

Cette concertation a notamment permis de présenter le projet de PLU aux habitants, ce qui a été bénéfique pour tous.

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur, les remarques formulées sur le registre par les habitants portant notamment sur un même sujet.

Le bilan de la concertation est donc positif.